

Commentaires de la FNH sur les « Éléments de réflexion pour définir un premier programme de travail de la Plateforme RSE »

1. Nécessité de créer plusieurs groupes de travail thématiques simultanés.

La liste des propositions présentées dans les « six grandes thématiques » montre l'ampleur du travail à réaliser, d'autant que d'autres thèmes importants n'y figurent pas. Il serait donc illusoire de se limiter à un seul groupe de travail si nous voulons que la Plateforme soit en mesure de jouer le rôle qui lui a été fixé par le Premier ministre dans des délais compatibles avec l'évolution des questions posées par le développement de la RSE, notamment pour les négociations internationales à venir.

Il nous semble par conséquent nécessaire de créer plusieurs groupes de travail thématiques qui fonctionneront en parallèle. Afin de tenir un calendrier soutenu mais compatible avec les disponibilités des différentes organisations membres de la Plateforme, nous proposons :

- que les participants aux groupes de travail ne soient pas uniquement les membres titulaires ou leurs suppléants mais qu'il soit possible de bénéficier de l'expertise de différents représentants des organisations membres, en fonction de la nature de chaque thématique et de pouvoir ainsi répartir la charge de travail sur plusieurs personnes. Ces experts s'engageraient également à une présence effective aux réunions du groupe pour lequel ils ont été désignés pendant la durée de fonctionnement du groupe.
- Les groupes de travail thématiques, pour être efficaces, ne doivent pas compter un trop grand nombre de participants, par contre il est souhaitable que chacun des huit collèges soit représenté au moins par une personne. Il appartient aux membres de chaque collège de se concerter sur le choix de ce ou ces représentants, sur les positions à y présenter et sur l'information régulière des membres du collège du suivi des travaux.

2. Donner à la Plateforme une perspective mobilisatrice, par une mission et des objectifs précis qui fixent une véritable ambition.

2.1. Nous proposons de commencer par préciser, en séance plénière, la mission de la Plateforme en une seule phrase du type :

« Aborder la RSE de façon prospective et innovante, pour être force de proposition et d'impulsion, pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan national d'actions prioritaires regroupant les politiques publiques comme les initiatives privées pour le développement ambitieux de la RSE dans notre pays ».

2.2 De confirmer en préalable aux autres travaux s'il existe un véritable consensus au sein de la Plateforme sur la définition de la RSE et de ses raisons d'être.

En l'absence de consensus, le stipuler dans le projet de Plan national en présentant les différents points de vue.

En l'état, différentes approches de la RSE existent et le document de travail du 27 juillet ne contribue pas complètement à lever cette ambiguïté (voir notamment, infra, notre discussion critique de la formulation de la première thématique). Il faut, selon nous, mettre en évidence que la RSE est ordonnée à la contribution des entreprises à un vivre-ensemble durable, à la préservation du lien social et écologique. Il en va de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation de la biodiversité et de la promotion de la transition écologique et énergétique comme créatrice d'emplois parallèlement à une

transformation ambitieuse de notre appareil productif, de notre agriculture et de nos modes de vie. Ceci suppose de définir clairement le caractère instrumental du profit et de la création de valeur financière : ils sont subordonnés à la contribution des entreprises à la création de valeur sociale et environnementale.

Dès lors, la RSE doit logiquement intégrer des domaines traditionnellement encore peu intégrés dans son périmètre. Nous soulignons en particulier trois domaines prioritaires.

- La réflexion sur l'articulation entre dimensions financière et extra-financière de l'activité des entreprises, à considérer sous l'angle du partage équitable de la valeur ajoutée. Cette question implique notamment l'élaboration de critères concernant la répartition des revenus au sein des entreprises (plusieurs documents récents, notamment du CESE soulignent les effets négatifs de la croissance des inégalités salariales sur le lien social et écologique). Elle suppose aussi l'intégration de la responsabilité fiscale au sein de la réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises, dans la ligne des documents récemment publiés par l'OCDE (notamment en 2013 sur l'évasion fiscale et sur les pratiques de double exonération fiscale par les entreprises – via les prix de transfert sur les immatériels, les paradis fiscaux, etc.).

- La priorité donnée aux enjeux de la transition écologique suppose également de mesurer précisément les effets négatifs de l'activité de l'entreprise (multinationale en particulier) aux niveaux local, régional et mondial : cette perspective va dans le sens des annonces faites par certaines grandes entreprises (comme Lafarge) de calculer leur contribution nette à la société. Il conviendrait de définir des indicateurs qui permettraient d'évaluer si cette empreinte est positive ou négative, en considérant les différentes dimensions (Fiscalité, Environnement, Sociétal, Gouvernance, etc.) comme complémentaires et non substituables.

- La gouvernance d'entreprise peut alors être envisagée comme un moyen privilégié de mettre en œuvre ces responsabilités des entreprises, en intégrant les intérêts à long terme des différentes parties prenantes, y compris passives (celles qui seront affectées durablement par les effets de nos activités : les générations futures).

2.3 Définir les objectifs prioritaires à atteindre dans les 3 ans à venir en précisant les livrables et le calendrier à respecter.

Si besoin est, ces objectifs pourront être actualisés chaque année, dans une nouvelle perspective à 3 années glissantes. Par exemple pour la 1^{ère} année :

- le 1^{er} objectif : « Rédiger une nouvelle version de l'avant-projet de plan national d'actions prioritaires pour le développement ambitieux de la RSE dans notre pays ».

- Livrable : remise de cette nouvelle proposition au Premier ministre, puis ouverture d'un débat au parlement.

- Calendrier : remise au Premier ministre en septembre 2014, pour un examen par le Gouvernement au dernier trimestre 2014, avec un examen par le Parlement début 2015.¹

3. Groupes thématiques.

Première priorité : « Elaboration des propositions pour un Plan national d'actions prioritaires pour le développement ambitieux de la RSE en France ».

Compte tenu de la mission centrale et de l'objectif opérationnel prioritaire proposé ci-dessus, il nous semble que le premier groupe thématique à créer devrait se consacrer à la conception du Plan national RSE. Il devrait également permettre de redéfinir les domaines, les critères et les indicateurs d'évaluation de la RSE, en prenant en compte les spécificités de chaque secteur d'activité.

Le travail pourrait commencer par :

- l'analyse critique de l'avant projet actuel de plan national ;

¹ La France accueillera en 2015 la conférence mondiale sur le climat.

- le recensement et l'analyse des projets internationaux, notamment communautaires ;
- le recensement, analyse et synthèse des différentes propositions existantes (ASS DEV, BDM, CESE, etc.).
 - Evaluer leurs avantages et inconvénients respectifs.
 - Identifier les propositions qui se retrouvent dans chacune des différentes propositions, et qui présentent donc une certaine unanimité.
 - Vérifier si un consensus, ou à défaut, une large majorité (% à définir) se dégage sur ces propositions au sein de la Plateforme.
 - Acter ces propositions sous forme de premières recommandations pour l'élaboration du nouveau projet de Plan national d'actions prioritaires RSE.
 - Envisager de faire connaître publiquement ces premières recommandations afin de contribuer à la fois à la sensibilisation à la RSE, à l'ouverture de débats, et éventuellement à des prises de position dans les rencontres internationales.

Dans une seconde étape :

Travailler à rapprocher les points de vue divergents par de nouvelles concertations, par un effort de concessions mutuelles sur les points les plus tendus, par des approches différentes.

Ajouter ces nouvelles propositions à la première phase pour finaliser le projet à soumettre au Gouvernement en joignant la liste des points sur lesquels des divergences demeurent en expliquant les différents points de vue.

Une question sensible mais incontournable : qu'est-ce qui relève de l'engagement volontaire et de la soft law et ce qui doit être régulé par la loi ou des règlements (nationaux et/ou internationaux), par les secteurs professionnels... Quel contrôle ? Quelles sanctions ? Comme le mentionne l'avis du CESE de juin 2013 (la RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale), des frontières complexes existent entre hard law et soft law. Nous plaçons pour une double approche par l'incitation et par la contrainte réglementaire qui favorise l'harmonisation juridique au niveau international et renforce les exigences notamment pour les secteurs d'activité les plus nocifs pour l'environnement et en matière de conditions de travail (cf. Principes Ruggie).

Deuxième priorité : « Proposer un programme de promotion de la pratique de la RSE par l'ensemble des entreprises et autres organisations ».

La sensibilisation, la promotion – et même la connaissance – de la RSE constituent un enjeu majeur qui nécessite une réflexion et des propositions innovantes spécifiques par un groupe de travail.

Commentaires sur les 6 thématiques proposées.

Parmi ces groupes de travail nous donnons la priorité aux groupes de travail 2 (gouvernance) et 4 (investissement) tels que redéfinis dans la présente note.

GT 1 - « Améliorer la compétitivité des entreprises et autres organisations, en particulier les PME, au service de l'intérêt général et de l'emploi par des politiques d'incitation à la pratique responsable de affaires ».

L'objectif de la RSE ne doit pas être « l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et des autres organisations », mais bien la prise en compte effective dans leur stratégie, leurs décisions opérationnelle et leurs pratiques, des impacts de leurs activités sur la société et l'environnement au même titre que les impacts sur les résultats financiers, quitte parfois à affecter leur compétitivité. Apprend-on à un enfant à respecter les règles de bonne conduite en société pour gagner de l'argent de poche ou pour le « bien vivre ensemble » dans la société ? Que la RSE contribue à la compétitivité est une conséquence heureuse mais pas sa finalité.

Par contre, un travail sur le lien démontré par des faits précis, entre RSE et compétitivité serait effectivement intéressant, notamment pour lutter contre cette idée encore avancée par certains que toutes ces initiatives en matière sociale et environnementale seraient des freins à la compétitivité et donc à l'emploi.

Les points suivants présentés dans cette première thématique sont également intéressants :

- « Comment encourager les branches professionnelles à jouer un rôle actif dans la promotion de la RSE... ». Cela pourrait être une des réflexions de la deuxième thématique que nous proposons (« Proposer un programme de promotion de la pratique de la RSE par l'ensemble des entreprises et autres organisations »).
- « Quels peuvent être les rôles des organisations professionnelles et consulaires dans la valorisation des bonnes pratiques RSE » ? Même remarque que précédemment. Un recensement de ce qui se fait déjà par différentes branches professionnelles ou par métiers² serait précieux.
- « Faire jouer un rôle d'exemplarité aux entreprises publiques » : la question à traiter est « comment ? » en ne se limitant pas aux procédures d'achat.
- « Mieux organiser le dialogue avec les parties prenantes ». Il s'agirait notamment de réintégrer la publication de l'avis des parties prenantes à l'intérieur des rapports développement durable, proposition issue du Grenelle qui a été supprimée.

GT 2 - « Améliorer la gouvernance de la RSE dans les entreprises et autres organisations ».

Une remarque s'impose en préalable : le risque de ce groupe de travail est de ne pas aller assez loin. Le problème est lié au fait que la RSE est comprise de façon marginale, et/ou toujours instrumentale, alors que l'enjeu est d'intégrer l'exigence de responsabilité dans tous les domaines, ce qui suppose un changement stratégique de la part des entreprises, afin de modifier les *business models*, selon les exigences de la transition écologique. Il serait donc plus pertinent de se poser la question de la gouvernance des entreprises en général et de la place qu'y occupe la RSE.

Commencer par un état des lieux de la place de fonctions RSE dans les entreprises et autres organisations : existe-t-il un responsable RSE ? Est-il membre à part entière de l'équipe de décision au plus haut niveau de l'organisation ? Quelles sont ses missions ? Quel pouvoir détient-il pour peser dans les décisions stratégiques et opérationnelles ? La RSE figure-t-elle dans les sujets traités régulièrement par le Conseil d'administration ? Quelles sont les missions RSE des autres fonctions (DRH, Stratégie, Marketing, Achats, Communication, International...) ? L'évaluation des performances des dirigeants et des cadres intègre-t-elle des critères liés à la RSE, lesquels, dans quelle proportion, ces critères sont-ils pris en compte pour la rémunération ?

Analyser les guides et les bonnes pratiques qui existent dans plusieurs de ces métiers et en tirer des recommandations.

Plusieurs thématiques abordées dans d'autres groupes de travail pourraient être rassemblées dans celui-ci :

- la responsabilité des sociétés mères par rapport à leurs filiales, placée en thématique 3 (normes internationales). Ce point constitue un élément essentiel : c'est le préalable à toute autre action visant à renforcer la responsabilité des sociétés multinationales. Il convient d'ajouter également la responsabilité vis-à-vis des sous-traitants.
- La pratique des achats responsables placée en thématique 3
- La communication responsable, le marketing responsable (intégrant notamment l'obsolescence programmée, l'incitation à l'endettement, l'addiction à la consommation de produits dangereux pour la santé, ou aux jeux, l'affichage environnemental des produits, etc.) fait partie de la gouvernance

Nous sommes également en accord avec le fait d'aborder les points listés dans le document de travail proposés par le CGSP.

² En ce qui concerne la communication par exemple, prendre en compte le travail de l'UDA (Union des annonceurs) sur la communication responsable, ainsi que le Guide du directeur de la communication responsable (Associations Entreprises & Médias)

GT 3 - « Intégrer les normes internationales sur la RSE vis à vis des fournisseurs et de leur sphère d'influence dans les normes françaises ».

Voir remarque ci-dessus pour les achats responsables et les responsabilités des sociétés mères par rapport à leurs filiales, qui peuvent être traitées dans la thématique gouvernance.

De même « l'identification des obstacles à l'accès des victimes à la justice » est une question essentielle mais qui ne concerne pas uniquement l'international. La possibilité d'ester en justice pour obtenir cessation ou réparation des dommages causés par les impacts des activités des entreprises nécessite un travail spécifique.

Quid de l'harmonisation des normes qui seront issues des avancées internationales ou régionales de la RSE ?

GT 4 - « Faire de l'investissement un levier de pénétration de la RSE ».

Si nous sommes globalement d'accord avec les propositions de sujet à traiter dans ce groupe de travail, il convient de préciser le point suivant.

Selon Novethic environ « 6% des encours des fonds de droit français sont ISR » soit 115 milliards d'euros. L'ISR ne représente donc qu'une partie limitée de l'investissement. Penser que l'investissement responsable permettra de favoriser la RSE est donc assez illusoire à ce stade. On constate au contraire que les investisseurs s'orientent de plus en plus vers des opérations à fort effet de levier déconnectées de l'activité réelle (quand elles n'ont pas un impact négatif sur l'activité économique comme dans le cas de nombre d'opérations de LBO).

Il convient donc d'une part de réfléchir à la façon de développer l'ISR pour que ces pratiques se généralisent parmi les investisseurs. Cela passera non seulement par le développement du cadre réglementaire et incitatif mais aussi par la nécessité de faire prendre conscience aux différentes catégories d'investisseurs (institutionnels, actionnaires individuels, organismes publics et privés accordant des crédits ou des aides financières...) qu'ils ont une responsabilité directe lorsqu'ils ne prennent pas en compte les critères liés aux impacts sociaux et l'environnementaux dans leurs décisions de placement ou de soutien .

D'autre part, il est essentiel de réfléchir aux régulations à mettre en place pour encadrer les acteurs du secteur bancaire et financier afin qu'ils réorientent leur stratégie d'investissement vers l'économie réelle et vers les projets de la transition écologique. Si certaines mesures commencent à être prises dans ce sens au niveau de l'Union européenne, la France est très en retard sur ce point comme en témoigne par exemple la loi de séparation des activités bancaires³.

GT 5 - « Améliorer l'information et la transparence sur la mise en œuvre de la RSE par les entreprises et les autres organisations ».

Analyse et leçons à tirer des premiers rapports annuels sur la gestion sociale et environnementale des entreprises visées par la loi sur les nouvelles régulations économiques.

Donner un avis sur le bilan des lois Grenelle sur le reporting extra financier et en tirer des recommandations [FRTE, LET PM, BDM, CESE RSE, CNI].

Recommandations au Gouvernement, puis à intégrer dans le Plan national RSE pour améliorer leur contenu (liste des critères, indicateurs, transparence, réintégration dans la loi de l'avis des différentes prenantes dont les ONG, diffusion, etc.) et le périmètre des entreprises concernées par la publication d'un rapport.

³ Voir la Note « Scinder les Banques, une nécessité de la transition écologique » - Gael Giraud et Alain Grandjean – Février 2013

<http://think-tank.fondation-nicolas-hulot.org/content/scinder-banques-une-necessite-transition-ecologique>

GT 6 - « Construire une équipe France-RSE unie et active, particulièrement mais pas seulement, à l'international ».

Si nous sommes globalement d'accord avec les quatre propositions, il nous semble qu'il conviendrait de commencer par revoir « l'Avant Projet de Plan national d'actions prioritaires en faveur de la RSE » afin, d'une part, de définir le cadre du travail concret à réaliser par la Plateforme, et d'autre part, de permettre au Gouvernement de faire avancer les positions à défendre lors des prochaines réunions internationales.

Sur la proposition « *Comment intégrer la RSE dans les politiques d'aide au développement, en particulier de lutte contre la pauvreté, et faire jouer aux entreprises françaises un rôle pertinent dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda post 2015 balisé par des Objectifs de Développement Durable ? [ASS DEV]* », il faudrait que la France commence par se rapprocher des 0,7% du RNB d'aide promis depuis longtemps, mais stagnant à 0,46%.